

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 15 novembre 2022

Délibération
n° CA 2022- 130

relative aux tarifs des formations ponctuelles proposés par
l'École de Management au titre de l'année universitaire 2023/2024

Vu le code de l'éducation pris notamment en ses articles D 714-62,
Vu l'avis du conseil de l'École de Management dans sa séance du 7 octobre 2022,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article unique

Les tarifs des formations ponctuelles proposés par l'École de Management au titre de l'année universitaire 2023-2024, annexés à la présente délibération, sont adoptés.

Le Président du conseil d'administration,

Hugues KENFACK



Conseil d'administration - Séance du 15/11/2022
Délibération n°CA 2022 - 130
Annexe
Tarifs formations ponctuelles proposés par l'École de Management
au titre de l'année universitaire 2023-2024

Formations inter-entreprises

1. Les tarifs

Intervention solo		Intervention duo	
Tarif individuel par jour de formation	Rémunération de l'intervenant par heure de formation	Tarif individuel par jour de formation	Rémunération de l'intervenant par heure de formation
320 €	2 H CM	400 €	1,5 H CM
420 €	3 H CM	500 €	2 H CM
470 €	3,5 H CM	560 €	2,5 H CM
520 €	4 H CM	650 €	3 H CM

Les tarifs des intervenants prennent également en compte la création, le montage des programmes et l'évaluation de la formation

2. Taille du groupe d'apprenants :

Seuil minimal : 9 apprenants

Seuil maximal : 20 apprenants

L'école de Management de Toulouse - TSM se réserve le droit d'annuler la formation si le seuil minimal n'est pas atteint.

3. Tarif préférentiel

L'école de Management de Toulouse - TSM proposera à tous ses diplômés adhérents à l'association TSM Alumni et à jour de leur cotisation, une réduction de 20% sur le tarif individuel fixé.

Formations intra-entreprises

1. Tarif de l'action de formation : 1800 € / journée de formation

Rémunération des intervenants : 1,5 h CM / heure réalisée (quel que soit le nombre d'intervenants)

2. Tarif de l'action de formation : 2200 € / journée de formation

Rémunération des intervenants : 2 h CM / heure réalisée (quel que soit le nombre d'intervenants)

Une rémunération forfaitaire de 10 HTD sera versée au responsable du programme au titre de l'ingénierie pédagogique, dès lors que le programme fait intervenir au moins 3 formateurs différents sur des sessions de formation différentes.